**RAPPORT N° 87** 

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017** 

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI / M. YVES MORAINE

OBJET

Vente publique de mobiliers d'exception stockés sur l'entrepôt - La Pomme à Marseille

Direction des Services Généraux Service Achat et Gestion d'Equipement, de Fournitures et Déménagements 132.41

## **PRESENTATION**

La Direction des Services Généraux est chargée de la gestion des biens mobiliers de notre collectivité. Dans ce cadre, lorsqu'un bien est retiré des services il peut être stocké dans l'attente d'une réaffectation, ou après décision de réforme de la Commission Permanente, donné à des associations, détruit selon l'état de vétusté ou proposé à la vente publique.

Le document en pièce jointe, présente plusieurs biens mobiliers qui ne peuvent plus être affectés dans les services du Département. Ils sont actuellement stockés dans l'entrepôt situé Boulevard de La Pomme à Marseille et nécessitent une importante surface de stockage. Ces biens malgré leur inutilité disposent néanmoins d'une valeur vénale.

Par conséquent, il est proposé d'organiser une vente publique.

Cette procédure doit se faire dans un cadre législatif et réglementaire précis afin d'éviter tout contentieux. En effet, si les modalités de vente du mobilier du domaine privé d'une collectivité sont libres, le recours à une vente publique est particulièrement encadré et sa mise en œuvre doit être réalisée par un organisme agréé ou par le Service des Domaines de l'Etat.

Il est donc proposé de confier cette vente au Service des Domaines de l'Etat, Commissariat aux Ventes de Marseille.

## **PROPOSITION**

La recette correspondante sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

En cas d'approbation de votre part, j'ai l'honneur de vous demander, qu'après en avoir délibéré, vous vous prononciez sur le principe de mise à la réforme de l'ensemble des biens figurant dans l'annexe jointe et que vous autorisiez Madame la Présidente du Conseil Départemental à :

- confier l'expertise et la vente des biens listés en annexe aux services de l'Etat susvisés,

## **CONCLUSION**

Au bénéfice de ces propositions, je vous saurai obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL